



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

jeunes

Question écrite n° 44611

### Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la volonté du Gouvernement de supprimer les publicités de produits alimentaires à destination des enfants. Si cette mesure peut permettre de réduire les problèmes d'obésité infantile, elle ne saurait être excessive. En effet, les produits « cœur de repas », tels que les viandes, poissons, légumes ou produits laitiers, participent, de par leurs qualités nutritionnelles, aux apports journaliers nécessaires à une alimentation équilibrée. Ils ne doivent, par conséquent, pas être assimilés à des produits alimentaires « enfants » aux apports nutritionnels plus limités. Dans cette mesure, poser un principe d'interdiction d'antenne à tous les produits, contenant du sucre et de la matière grasse (mais quel produit n'en contient pas ?), semble un principe contre-productif. Aussi elle souhaite connaître ses intentions exactes sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Josée Roig](#)

**Circonscription :** Vaucluse (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44611

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 2009, page 2496

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)